



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

<b>CONSEILLERS EN FONCTION</b>	<b>CONSEILLERS PRESENTS</b>	<b>PROCURATIONS</b>	<b>CONSEILLERS ABSENTS</b>
<b>29</b>	<b>18</b>	<b>04</b>	<b>11</b>

*Séance du 25 novembre 2024 sous la présidence de Monsieur Laurent KLEINHENTZ, Maire.  
Convocation du 16 novembre 2024.*

**PRESENTS :** Mmes TUSCHL - ADAMY - HARRATH - RUSSELLO - IDIZ - FRANGIAMORE – BECKENDORF – PIESTA.

MM. KLEINHENTZ - USAI - BERBAZE - SATILMIS – KLASEN - PODBOROCZYNSKI - RAHAOUI – BAHFIR - ESTRADA (à partir du point n° 7) - ANANICZ.

**PROCURATIONS :** Mmes MANGIONE et KERMAOUI qui ont donné procuration respectivement à M. USAI et Mme PIESTA - MM. BOUMEKIK et LA LEGGIA qui ont donné procuration respectivement à MM. KLASEN et KLEINHENTZ.

**ABSENTS EXCUSES :** MM. OURIAGHLI et MILIOTO

**ABSENTS :** Mmes CHEBLI - ANANICZ - YILDIRIM – KHOUMRI - M. ELHADI.

### 13 - Demande de subvention DETR DSIL – Programme 2025

**Rapporteur : Muhterem SATILMIS**

**Exposé des motifs :**

L'école Victor Hugo fait partie de l'héritage issu des cités minières. L'école est érigée à la fin des années 60 sur un système constructif mainte fois répété dans le département de la Moselle Est.

L'école est actuellement occupée en partie soit 9 salles de classes sur 17. Certaines salles sont utilisées pour des besoins spécifiques. L'école Victor Hugo accueille uniquement des classes d'élémentaire.

L'effectif 2023-2024 est de 147 enfants. En 2024-2025 les effectifs sont estimés à 138 élèves. Les effectifs baissent régulièrement. Il est à prévoir des fermetures de classes.

La commune souhaite ramener les enfants de la maternelle Arc en Ciel à l'école Victor Hugo afin d'optimiser les dépenses de fonctionnement du bâtiment et mutualiser les usages dans le bâtiment.

Les effectifs de la maternelle de l'école Arc en Ciel sont estimés pour 2024-2025 à 5 classes et 82 élèves. Les effectifs sont aussi en diminution.

Le conseil municipal du 5 octobre 2023 a délibéré sur la délocalisation de l'école Arc en Ciel vers l'école Victor Hugo pour septembre 2025.

Un programme complet de rénovation de l'école Victor Hugo est engagé. Il sera réalisé en 3 phases :

- phase 1 Aménagement du RDC et création d'un préau en 2024,
- phase 2 Aménagement de l'étage et création de la salle de motricité en 2025,
- phase 3 Rénovation complète du bâtiment et isolation thermique du bâtiment en 2026.

C'est le cabinet d'architecte Espace Archi qui est chargé de coordonner les travaux de la phase 1 et 2.

La proposition d'honoraires pour la mission de maîtrise d'œuvre s'élève à 49 K€ pour la phase 1 et 44 K€ pour la phase 2.

Une consultation pour la MO sera lancée pour la phase 3.

Pour la phase 3, la commune de Farébersviller a sollicité les services de MATEC afin de mener une réflexion sur la rénovation thermique et la mise en conformité de l'école Victor Hugo. Le but de l'étude est de déterminer les points à améliorer et les rénovations à mener mais aussi les mises en conformité à envisager pour l'ensemble de l'établissement.

**Le programme complet de l'opération est chiffré à 2 080 000 € :**

ITE Combles Protection solaires	707 K€
Mise ne conformité	45 K€
Ascenseur	150 K€
Auvent coursive	81 K€
Sanitaires et tisaneries	358 K€
Rénovation locaux	262 K€
Réseaux et voirie	96 K€
Honoraires MO	192 K€
Honoraires annexes	28 K€
Actualisations	96 K€
Aléas	65 K€

**Montage financier :**

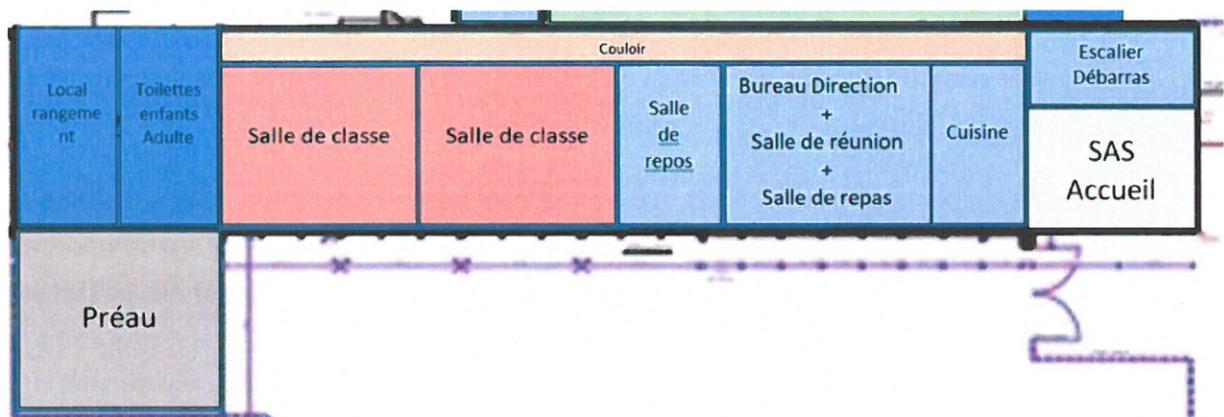
DETR DSIL	832 K€
Ambition Moselle	200 K€
Région Grand Est	350 K€
Collectivité	698 K€

**Total 2 080 000 €.**

**Descriptif des travaux**

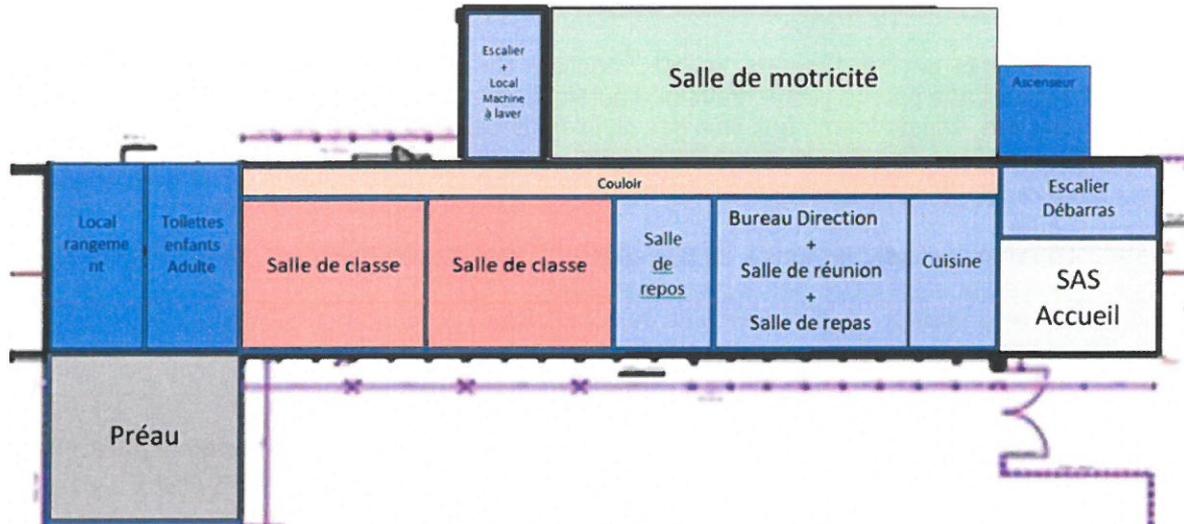
**Phase 1**

Ces travaux consistent en l'aménagement d'un préau, la réfection d'un local de rangement, les toilettes, 2 salles de classe, une salle de repos, une salle de réunion avec un bureau de direction et une cuisine.



## Phase 2

Les travaux consistent en la création d'une salle de motricité, un ascenseur et l'aménagement de salles et sanitaire à l'étage. Les travaux envisagés doivent permettre de livrer le bâtiment à la rentrée scolaire de septembre 2025.



## Phase 3

L'objectif prioritaire de l'opération consiste à rénover thermiquement le bâtiment. En s'appuyant sur l'état du bâti établi précédemment, plusieurs points d'intervention se dégagent, énumérés ci-après par ordre de priorités :

### L'isolation de l'enveloppe extérieure :

- Le ravalement intégral des façades avec mise en place d'une ITE performante.
- L'installation de BSO sur les façades sud.
- Désamiantage et remplacement de la toiture (en pour-mémoire).
- Isolation des combles (actuellement isolation hétérogène).
- Isolation de la dalle haute du préau Ouest.

### La mise en conformité réglementaire :

Ces travaux s'imposeront à la municipalité dès lors qu'une demande d'autorisation de travaux sera transmise au service instructeur. Les postes ainsi traités sur l'intégralité du bâtiment seraient :

- l'accessibilité aux PMR à tous les étages car tous les usages qu'offre le bâtiment ne sont pas présents au RDC. Il faudra donc créer un ascenseur (ou un monte-PMR).
- La création de sanitaires PMR conforme à tous les étages.
- La création d'un guidage podotactile depuis la place PMR vers le bâtiment.
- L'amélioration de la signalétique PMR
- Le traitement des seuils non conformes
- Le remplacement des portes et parois ne respectant pas le degré coupe-feu, selon avis CT. (Principalement séparation entre salles de classe et circulation)
- Vérification des espacements entre les éclairages d'évacuations
- Création d'EAS, Espace d'Attente Sécurisé à chaque étage.

### La réduction des consommations énergétiques :

Une fois le bâtiment isolé, il est possible d'améliorer son efficacité énergétique en agissant sur plusieurs postes de consommations identifiés ci-après :

- Le remplacement intégral des appareils d'éclairage par des sources LED.
- La mise en place de détecteurs de présence dans les sanitaires et circulations.
- L'amélioration de la ventilation des locaux par la pose de VMC simple ou double-flux. On conseille un débit minimum hygiénique de 15m<sup>3</sup>/h/élève dans les écoles maternelles et élémentaires. Cette opération est essentielle si l'on isole thermiquement le bâtiment.

L'amélioration de l'ambiance intérieure du bâtiment :

Les bâtiments ont bénéficié de travaux réguliers de rénovation intérieure. Certaines salles ne nécessitent que peu ou pas de travaux. Toutefois, il sera étudié plusieurs points d'intervention, au cas par cas, afin de fournir aux élus des outils de décision sur les travaux à envisager.

- La rénovation des sanitaires au RDC.
- La rénovation des salles spécifiques.
- Le remplacement des dalles de faux-plafonds acoustiques abimées.
- La remise en peinture des espaces dégradés.
- Le remplacement des revêtements de sol anciens.

**Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après discussion, le conseil municipal :**

- **émet un avis favorable à l'engagement de cette opération d'un montant de 2 080 000 € et mandate Monsieur le Maire pour solliciter les subventions spécifiques :**
- 
- Sollicite la DETR DSIL à hauteur de 832 K€
- Sollicite le département de la Moselle dans le cadre du dispositif Ambition Moselle à hauteur de 200 K€
- Sollicite la Région Grand Est à hauteur de 350 K€.

**Décision adoptée à l'unanimité.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire  
Laurent KLEINHENTZ



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) »*